

## SOLIDARITE ZANAKA

Maison des associations, 48 Boulevard Collas, Saint-Pierre-sur-Dives

14170 – SAINT PIERRE EN AUGÉ

Régie par la loi de 1901

\*\*\*\*\*

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, et le premier juin, à 16 heures et 30 minutes, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire pour approuver le rapport de gestion de l'année 2020 de l'association « **SOLIDARITE ZANAKA** »,

Il a été établie une feuille de présence émargée par chaque personne présente en entrant en séance, la présente est annexée au présent procès-verbal,

L'assemblée générale désigne **Monsieur Théo PIEDNOËL** en qualité de Présidente de séance et **Madame Vincianne TIRARD** en qualité de Secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral ;
- Approbation du rapport d'activité ;
- Approbation des comptes annuels au 31/12/2020 ;
- Election du bureau ;
- Transfert de siège social ;
- Questions diverses.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Après lecture du Président, les membres présents sont invités à statuer sur l'approbation du rapport moral de l'association.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Paraphes

MT VT MM Nd M.C M EP TP

## DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président expose ensuite le rapport d'activité de l'association qui retrace l'ensemble des activités qui se sont déroulées durant l'année écoulée.

L'assemblée générale approuve ledit document tel qui lui a été présenté.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Après lecture du Président, les membres présents sont invités à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'association. Les comptes font ressortir au 31/12/2020 un excédant qui sera intégralement inscrit en report à nouveau.

L'assemblée générale approuve ledit document tel qui lui a été présenté.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## QUATRIEME RESOLUTION : ELECTION DU BUREAU

Le Président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le bureau, seul organe de gestion. Il rappelle que conformément à l'article concerné des statuts, le bureau est composé de trois membres, élus par l'assemblée générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit : énumération des prénoms et noms des élus et du nombre de suffrages obtenus par chacun d'eux.

- Président : **Madame Mélanie TIRARD – 7 voix**
- Secrétaire : **Madame Vincianne TIRARD – 7 voix**
- Trésorier : **Monsieur Théo PIEDNOËL – 7 voix**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## CINQUIEME RESOLUTION : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

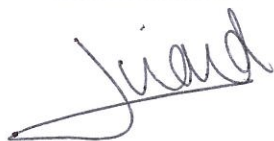
Après lecture du Président de séance, les membres présents sont invités à statuer sur le transfert du siège social de l'association actuellement sis 48 Boulevard Collas, Saint-Pierre-sur-Dives – 14170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE pour le transférer sis 9, Chemin de sur les portes, Saint-Pierre-sur-Dives, 14170 – SAINT-PIERRE-EN-AUGE.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau.

La Présidente



La Secrétaire



Le Trésorier



Les membres présents



Paraphes

Nemus

MT VT NM Nd M.C M EP TP